

**Livre blanc – point presse**

---

# **Construire une nouvelle solution solidaire et transparente**

**face à la dépendance liée à l'âge**

7 décembre 2021

## Pourquoi un livre blanc sur la dépendance, et pourquoi maintenant ?

Nous sommes un acteur à part entière du système en tant qu'assureur de personnes. Nous sommes au plus près de nos assurés tout au long de leur vie.

Dans le même temps, nous sommes au cœur des débats sociétaux avec l'ambition de faire avancer le débat, sur des questions de société, au-delà de l'assurance.

La question de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées est au cœur des préoccupations des Français.

De plus en plus de familles sont confrontées au « tsunami de la dépendance ». L'entrée en dépendance d'un proche est un choc familial social et psychologique.

Les aidants sont de plus en plus nombreux : 11 millions en France en 2020, avec une moyenne d'âge de 49 ans. 60% sont des femmes.

A ce choc, vient souvent s'ajouter une difficulté financière. Face aux différentes alternatives de projets de vie, bien souvent le choix des familles est contraint par leur capacité à le financer.

Le vieillissement inéluctable de la population rend le sujet de plus en plus prégnant comme en témoigne le film « The Father » sortie cette année.

Il a généré depuis de nombreuses années un débat nourri, documenté par de nombreux rapports qui font tous le même constat : les besoins en financement sont importants et il convient d'agir vite. Force est néanmoins de constater que les solutions restent encore à construire.

Ce livre blanc est constitué de plusieurs parties :

- un tableau objectif de la situation de la dépendance liée à l'âge en France ;
- il est aussi l'occasion de rappeler comment la profession de l'assurance a pris en compte la question de la dépendance liée à l'âge depuis de nombreuses années ;
- et enfin, ce livre blanc présente une nouvelle initiative de la profession de l'assurance commune à la FFA et la Mutualité Française, visant à proposer aux Français et aux pouvoirs publics une solution solidaire et transparente pour faire face à la dépendance totale.

Nous publions ce livre blanc aujourd'hui car nous voulons que ce sujet de la perte d'autonomie rentre dans le débat de l'élection présidentielle.

## La dépendance liée à l'âge : l'exigence d'agir maintenant

Les chiffres sont sans appel : la part des plus de 75 ans qui représentait près de 7 % de la population en 1990, en représente près de 10 % aujourd'hui et en représentera 15 % en 2040.

Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie (au sens de bénéficiaires de l'APA) augmentera au rythme de 20 000 personnes par an d'ici 2030, puis accélérera à près de 40 000 personnes par an entre 2030 et 2040.

Le coût global de cette dépendance représente déjà aujourd'hui 30 Mds€, soit 1,4 points de notre PIB. Il se répartit en coût de dépenses de santé (12,2 Mds€), de perte d'autonomie (10,7 Mds€ dont 5,5 Mds€ au titre de l'APA), et d'hébergement (7,1 Mds€).

Les ménages financent par leurs propres moyens 21 % de cette charge globale, soit 6,3 Mds€, ce chiffre ne prenant pas en compte le temps que des centaines de milliers d'aidants familiaux consacrent à leurs proches.

Les perspectives de vieillissement laissent prévoir un doublement de ces besoins en financement à l'horizon 2060. Face à ce « tsunami » annoncé, force est de constater qu'aucune solution pérenne n'est à ce jour envisagée. Or chaque année qui passe, augmente l'effort qu'il faudra consacrer à cette question.

Il est urgent d'agir.

## Les Français se sentent démunis face à ce risque

Une étude FFA / Opinion Way réalisée en juillet 2021 mesure la préoccupation que la dépendance suscite chez beaucoup de nos compatriotes.

Un Français sur deux âgé de 45 à 75 ans déclare avoir déjà été concerné par des problèmes de dépendance liés à l'âge que cela soit pour ses grands-parents, ses parents ou pour lui-même. Deux Français sur trois ayant été confrontés à cette situation affirment que cela a eu des conséquences sur la vie quotidienne de leur foyer.

Cette même étude révèle la grande perplexité des Français quand ils se retrouvent confrontés à cette situation : deux sur trois s'estiment insuffisamment informés sur les solutions disponibles pour faire face à la dépendance et ce sentiment est partagé par

toutes les classes d'âge.

Pour financer les dépenses engendrées par cette situation, un Français sur deux envisage de recourir à ses revenus courants ou à son épargne et ils sont 19 % à affirmer ne pas savoir comment y faire face. Il est à noter aussi que face à l'inquiétude de ne pas pouvoir financer les dépenses liées à la dépendance, 52 % des personnes interrogées seraient favorables à l'instauration d'une assurance dépendance obligatoire.

Cette étude mesure bien la pleine conscience qu'ont les Français de l'ampleur du phénomène de la dépendance liée à l'âge et révèle leur inquiétude quant aux solutions qu'ils pourront trouver pour y faire face.

## Malgré un débat nourri, les réponses publiques restent encore partielles

Depuis plusieurs années la question de la dépendance a suscité de nombreux débats notamment sur le financement de ce risque et de la part que doivent y prendre l'Etat, les collectivités locales et les ménages.

Ainsi le rapport Libault de 2019, fruit d'une large concertation, affirme la priorité à donner au maintien à domicile des personnes dépendantes et met en avant la nécessité d'améliorer la qualité de la prise en charge en établissement ainsi que la forte attente de simplification des démarches et du parcours de la personne âgée.

Parmi les nombreux autres rapports qui se sont

penchés sur la question du financement, le rapport législatif de juin 2020 chiffre les besoins croissants en financement : 4,8 Mds€ par an à partir de 2024 et 6,1 Mds€ par an à partir de 2030.

Les lois du 7 août 2020 ont officialisé la création de la cinquième branche dédiée à l'autonomie. Si les textes posent le principe de cette nouvelle branche, ils ne définissent pas les contours, la gouvernance et surtout le financement et les prestations de ce nouveau régime placé sous la tutelle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

A ce jour, la question du financement du coût de la dépendance reste entière.

## Les entreprises d'assurance apportent aujourd'hui des réponses à ce risque

Près de 7,5 millions de personnes sont aujourd'hui couvertes par un contrat d'assurance dépendance. Ce marché de l'assurance dépendance est jeune, ses cotisations représentant au total 814 M€, alors que le marché des complémentaires santé en représente 40 Mds€.

C'est aussi un marché hétérogène avec des types de couverture diverses. Si la prime moyenne annuelle s'élève à 100 €, cela masque des disparités selon les acteurs et le type de contrat proposé.

54 % des contrats proposés correspondent à des contrats de pure dépendance, 23 % sont des garanties incluses dans des contrats santé et 20 % sont des contrats couplant la garantie d'assurance à d'autres garanties d'assurance.

Les prises en charge peuvent être en cas de dépendance totale ou partielle et les prestations se

font sous forme de rente ou de capital.

Ces offres sont également assorties d'une palette de services étendue et personnalisée :

- assistance englobant l'aide-ménagère, le portage des repas, l'accompagnement psychologique ;
- des dispositifs de téléassistance qui permettent un contact à distance 24h/24 avec des plateformes d'alerte ou d'intervention ;
- des actions de prévention pour favoriser l'autonomie et anticiper la dépendance.

Le développement de ce marché a permis aux entreprises d'assurance d'acquérir une solide expérience dans la gestion du risque et dans l'offre de services.

Cependant, nous considérons que cela reste insuffisant pour répondre au « tsunami de la dépendance » à venir.

## Un « nouveau contrat de complémentaire santé responsable », une solution innovante et durable

Face à l'urgence d'agir pour répondre au problème du financement du coût de la dépendance, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) proposent une solution ambitieuse de prise en charge de la dépendance : un nouveau contrat de complémentaire santé responsable.

Ce nouveau contrat de complémentaire santé responsable inclurait une garantie dépendance.

Cette garantie dépendance prévoirait le versement d'une rente viagère forfaitaire (à calibrer, mais qui pourrait se situer entre 300 et 500 € mensuels) en cas de dépendance lourde caractérisée sur les critères Sécurité Sociale (GIR1 et GIR2).

Le prix de cette garantie dépendance serait le même pour tous.

La mutualisation rapide d'une telle assurance au plus grand nombre constitue la condition de pouvoir l'offrir au moindre coût. C'est pourquoi il est proposé de la rattacher aux contrats d'assurance complémentaires santé : 96 % des foyers français disposent aujourd'hui d'une couverture santé à titre individuel ou dans le cadre d'un contrat collectif.

Ainsi, à titre d'exemple, une garantie dépendance incluse systématiquement dans tous les contrats santé à compter de l'âge de 42 ans, permettra à chaque assuré de bénéficier d'une rente mensuelle de 500€ en cas de dépendance lourde pour une cotisation mensuelle de 13,70€ HT par mois.

La mutualisation du risque est assurée au sein d'un pool de coassurance qui permet une totale transparence dans la gestion du risque. Tous les organismes commercialisant ce nouveau contrat de complémentaire santé responsable reverseraient au pool les ressources collectées au titre de la dépendance. Ce pool effectuerait le pilotage de long terme du risque, en cohérence avec les pouvoirs publics.

La mise en place de ce dispositif innovant permettrait une prise en charge immédiate des personnes dépendantes lourdes sans période de carence dès sa mise en place.

Afin de généraliser rapidement l'équipement des Français en contrats santé intégrant cette couverture dépendance, les assureurs proposent de créer un « nouveau contrat responsable complémentaire santé ».

Pour mémoire, le caractère « responsable » d'un contrat santé lui permet de bénéficier d'une taxation alléger (TSA de 13,27% au lieu de 20,27%). Cette incitation fiscale a montré son efficacité en aboutissant à une part de contrats responsables santé de près de 95 % dans les contrats existants.

Suivant ce même schéma, l'incitation à inclure une garantie « dépendance universelle » dans les contrats santé passerait par la création d'un nouveau « contrat complémentaire santé responsable » qui, au-delà des caractéristiques existantes du contrat responsable, rajouterait la condition de se voir inclure le socle d'assurance dépendance.

Ainsi, la suppression de la taxe de solidarité additionnelle pour ces nouveaux contrats d'assurance complémentaires santé responsables, ou du moins sa réduction à 6,27% par exemple au lieu des 13,27%, permettrait, pour ceux qui en bénéficieraient, d'alléger le coût individuel d'une telle protection et de la rendre attractive pour le plus grand nombre.

Le socle d'assurance dépendance proposé coconstruit par la FFA et la FNMF ouvrirait l'accès à une palette de services dont disposent les entreprises d'assurance et de possibilités d'accompagnement, facilitant ainsi l'orientation et la personnalisation des prestations pour les personnes dépendantes et leurs aidants :

- une prévention avec, au minimum, un bilan santé via un entretien téléphonique ;
- une évaluation de la situation de l'assuré au sein de son lieu de vie ;
- une aide aux aidants pour les démarches administratives ;
- une recherche de solutions de financement et d'organisation des soins.

Cette solution permettrait :

- ➔ d'offrir à un grand nombre de Français les moyens de financer leur dépendance ;
- ➔ de ne pas faire appel aux fonds publics ;
- ➔ à l'État de concentrer ses ressources sur l'aide aux plus démunis, les revalorisations des filières professionnelles et les infrastructures.

C'est une solution gagnante pour les personnes qui entreront un jour en dépendance, gagnante pour les aidants, gagnante pour les finances publiques et donc gagnante pour tous les Français.